

Conseil de sécurité

Distr. générale
26 janvier 2017
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général présenté en application de la résolution 2299 (2016)

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2299 (2016) du Conseil de sécurité, par laquelle le Secrétaire général a été prié de rendre compte tous les trois mois des progrès accomplis par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans l'accomplissement de toutes les tâches dont elle est chargée. Il fait le point des principaux faits nouveaux ayant trait à l'Iraq et des activités menées par les organismes des Nations Unies dans ce pays depuis l'exposé présenté par mon Représentant spécial au Conseil de sécurité le 9 novembre 2016. Mon dernier rapport a été publié le 25 octobre 2016 (S/2016/897).

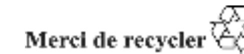
II. Résumé des principaux faits politiques récents concernant l'Iraq

A. Situation politique

2. Parallèlement à la campagne militaire qu'il mène actuellement contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), le Gouvernement iraquien s'emploie à mettre en place des dispositifs qui permettront d'assurer efficacement la gouvernance et la sécurité de la province de Ninive une fois celle-ci libérée. Le 11 décembre, le Conseil provincial de Ninive a donné pour instruction à toutes les administrations provinciales, dont bon nombre avaient été transférées à Erbil et à Dohouk pendant l'occupation de l'EIIL, de se réinstaller dans les secteurs de Ninive ayant été libérés. Dans ces secteurs, les autorités provinciales ont recommencé à fournir des services et le Président du Conseil provincial, Bachar Kiki, a confirmé le 23 novembre qu'elles avaient repris leurs activités, dans les limites imposées par les conditions de sécurité. Le même jour, le Premier Ministre, Haider al-Abadi, a affirmé lors d'une réunion du Conseil des ministres qu'une fois libérée, Ninive serait gouvernée par des autorités civiles. Le Gouvernement a également recommencé à recruter du personnel pour renforcer la police provinciale en vue de la déployer pour sécuriser les secteurs libérés.

3. Le 26 novembre, le Conseil des représentants a adopté la loi portant création d'une Commission de la mobilisation populaire, par laquelle les forces de mobilisation populaire ont été intégrées aux forces armées iraquiennes en tant







qu'entité militaire indépendante placée sous l'autorité du Commandant en chef, le Premier Ministre. Sur les 328 parlementaires que compte le Conseil, 208 étaient présents à la session, y compris la majorité des membres de l'Alliance nationale, les membres du Mouvement sadriste et certains membres de l'Alliance du Kurdistan, et tous ont adopté la loi. Certains défenseurs du texte ont fait valoir que celui-ci permettrait aux forces de mobilisation populaire de bénéficier de moyens de subsistance et d'une couverture juridique, tout en les plaçant sous le contrôle du Gouvernement. La majorité des membres de la Coalition des forces iraquiennes a boycotté la session parlementaire, arguant qu'une fois l'EIIL vaincu, plus aucune force militaire ne serait nécessaire en dehors de celles relevant des Ministères de la défense et de l'intérieur. Le Gouvernement s'emploie actuellement à définir les modalités d'application de cette loi.

4. Des débats concernant la réconciliation nationale en Iraq sont en cours depuis que l'Alliance nationale, le groupe parlementaire chiite, a adopté son Initiative de règlement national le 30 octobre. Des dirigeants politiques du groupe sunnite se sont rencontrés le 26 novembre et le 13 décembre pour échanger leurs vues concernant la réconciliation nationale. Le 26 décembre, le Président du Parlement, Salim al-Joubouri, et plusieurs représentants de la Coalition des forces iraquiennes ont rencontré une délégation de l'Alliance nationale, dont le Président du parti, Ammar al-Hakim, pour examiner les questions de l'après-EIIL et de la réconciliation nationale. Lors d'une conférence de presse conjointe tenue à l'issue de cette réunion, les parties ont souligné qu'il importait que l'Iraq soit unifié et que le processus de réconciliation nationale soit mené sans exclusive.

5. Le 7 décembre, le Conseil des représentants a adopté la loi sur le budget fédéral de 2017. Parmi les pierres d'achoppement principales figuraient les montants alloués aux forces de mobilisation populaire et au Gouvernement de la Région du Kurdistan, ainsi que les revendications des provinces du Sud. Le montant total des dépenses prévues au budget s'élève à 85 milliards de dollars, tandis que celui des recettes est de 67 milliards de dollars, ce qui représente un déficit de 18 milliards de dollars (soit 21,6 % du budget total). Les exportations de pétrole ont été estimées à 3,75 millions de barils par jour, à 42 dollars le baril, conformément à la décision prise par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole le 30 novembre, au titre de laquelle l'Iraq s'est engagé à limiter sa production de pétrole brut à 4,35 millions de barils par jour. Le 5 décembre, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international a achevé son premier examen de l'accord de confirmation de trois ans conclu avec l'Iraq et décaissé un premier montant de 618 millions de dollars, après avoir déterminé que le programme budgétaire révisé de 2016 et le budget 2017 étaient conformes aux modalités fixées dans l'accord de confirmation.

6. Au titre du budget fédéral de 2017, un montant total de 1,6 milliard de dollars est alloué aux forces de mobilisation populaire, dont le nombre total de membres est estimé à 122 000. Le nombre d'éléments issus des « provinces et zones touchées par le conflit armé » devrait être revu à la hausse de sorte que les provinces soient représentées de façon proportionnelle et l'équilibre entre les différentes communautés présentes dans chaque province assuré.

7. Au cours de la période considérée, les parlementaires ont continué d'examiner d'autres projets de loi importants, notamment celui sur les droits des communautés (anciennement la loi sur les droits des minorités) et les propositions d'amendements

à la loi d'amnistie générale d'août 2016. Peu de progrès ont été faits s'agissant de pourvoir les postes vacants à la tête des Ministères de la défense, de l'intérieur, des finances, de l'industrie et du commerce. Le 6 décembre, le Premier Ministre a annoncé qu'il présenterait des candidats à ces postes au Conseil des représentants lorsque celui-ci aurait repris ses travaux en janvier 2017. Le 17 janvier, il a nommé Abdul Razzaq al-Issa, l'actuel Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Ministre des finances par intérim.

8. Le 10 novembre, le Cabinet du Président, du Premier Ministre et du Président du Parlement a envoyé une lettre à la Haute Commission électorale indépendante pour lui faire savoir qu'il avait été décidé de reporter *sine die* les élections aux conseils provinciaux, initialement prévues pour avril 2017. Dans une lettre datée du 24 novembre adressée au Conseil des représentants, la Haute Commission a indiqué qu'elle ne serait pas en mesure d'organiser ces élections à la date prévue aux motifs que la loi sur les élections provinciales n'avait pas encore été modifiée, que les personnes déplacées n'avaient pas été inscrites en bonne et due forme et que les fonds nécessaires n'avaient pas été décaissés. Elle a par ailleurs fait savoir qu'elle pourrait les organiser durant la première quinzaine de septembre 2017, à condition que les fonds nécessaires lui soient versés sans plus tarder. Le 17 janvier, le Premier Ministre a confirmé à la Haute Commission que les élections aux conseils provinciaux auraient lieu le 16 septembre 2017.

9. Le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan ont fait preuve d'une coopération et d'une coordination étroites lors de l'opération militaire menée à Mossoul, à la fois par l'entremise du Centre conjoint de coordination de la coalition dans la province d'Erbil et dans le cadre de rencontres de haut niveau, aussi bien périodiques que ponctuelles. Ils ont recommencé les exportations conjointes de pétrole depuis la province de Kirkouk, conformément à l'accord conclu à cet égard sur la reprise de ces exportations le 28 août.

10. Pour ce qui concerne les principales questions en suspens entre Bagdad et Erbil, il a été convenu d'allouer 17 % du budget fédéral de 2017 au Gouvernement de la Région du Kurdistan, à condition que ce dernier exporte 550 000 barils de pétrole brut par jour depuis cette Région et la province de Kirkouk par l'intermédiaire de l'Organisme d'État pour la commercialisation du pétrole. Cette mesure est prévue depuis 2015, mais des désaccords sur les modalités de mise en œuvre en ont repoussé l'application. Il est également prévu, au titre du budget fédéral, de procéder à un recensement de la population de la Région en 2017 pour savoir quelle part du budget lui allouer. En outre, les peshmergas devraient recevoir une part des fonds destinés à l'armée iraquienne, selon des dispositions devant être déterminées conjointement par le Commandement général des forces armées iraquiennes et le Ministère des peshmergas. Le 8 décembre, le Président de la Région du Kurdistan, Massoud Barzani, a déclaré que l'article pouvait être interprété de plusieurs façons et critiqué le fait que certains partis politiques de la Région aient soutenu le budget.

11. Les efforts se sont poursuivis pour surmonter les différends d'ordre politique qui existent dans la Région du Kurdistan et pour en revitaliser le Parlement, inactif depuis le 12 octobre 2015. Le 20 novembre, le Président Barzani a demandé que des consultations soient organisées entre les partis politiques au sujet d'une proposition détaillée portant sur la revitalisation du Parlement régional, y compris la désignation d'un président, la formation d'un nouveau cabinet et la nomination d'un président

intérimaire. Les partis politiques, y compris l'Union patriotique du Kurdistan et le Mouvement Gorran, ayant répondu favorablement à cette proposition, le Parti démocratique kurde du Président Barzani a engagé des consultations bilatérales avec l'Union patriotique du Kurdistan et d'autres partis. Le 5 décembre, le Gouvernement de la Région du Kurdistan a annoncé qu'il devrait mettre en œuvre de nouvelles mesures d'austérité en 2017 pour éviter de creuser davantage le déficit budgétaire. Dans le même temps, des professeurs et d'autres fonctionnaires de la province de Souleïmaniyé ont poursuivi le mouvement qu'ils avaient lancé en octobre pour protester contre le non-versement de leur salaire.

B. Sécurité

12. Les forces de sécurité iraquiennes, les peshmergas, les forces de mobilisation populaire et des combattants locaux ont accompli, avec l'appui de la Coalition internationale contre l'EIIL, des progrès tangibles dans la lutte contre l'organisation depuis le début des opérations militaires lancées le 17 octobre pour libérer Mossoul et Ninive. Les forces de sécurité iraquiennes ont franchi la frontière orientale de Mossoul le 1er novembre et, depuis, libéré et sécurisé de nombreux quartiers, en dépit de la résistance acharnée dont ont fait preuve les combattants de l'EIIL en faisant feu directement et indirectement contre elles et en menant des attaques asymétriques. Le 29 décembre, les forces de sécurité iraquiennes ont annoncé le lancement de la deuxième phase des opérations à Mossoul, avec l'appui de l'aviation et de l'artillerie de la Coalition internationale contre l'EIIL. Les opérations se poursuivent afin de libérer et sécuriser les secteurs au sud de Mossoul, y compris la rive orientale de Chirqat.

13. Le 16 novembre, les forces de mobilisation populaire ont pris le contrôle de l'aérodrome de Tell Afar, avant de conquérir le 23 novembre des positions stratégiques situées à proximité de la ville, le long de l'autoroute reliant Mossoul à Raqqa (République arabe syrienne), et jouxtant le front des peshmergas. Mossoul se trouve ainsi totalement coupé des territoires contrôlés par l'EIIL dans l'ouest de l'Iraq et en République arabe syrienne. Le 24 novembre, le Gouvernement iraquien et la Commission de la mobilisation populaire ont confirmé dans des déclarations que la ville de Tell Afar serait libérée exclusivement par les forces de sécurité iraquiennes et les combattants locaux. Les forces de mobilisation populaire ont également lancé des opérations à l'ouest de Tell Afar afin d'élargir leur contrôle sur les itinéraires d'approvisionnement et de retrait vers la République arabe syrienne.

14. L'EIIL détient toujours le district d'Haouija (province de Kirkouk) et des zones de l'ouest de la province d'Anbar, et compte encore un petit nombre de combattants dans les provinces de Ninive, de Salaheddine et de Diyala, en particulier dans les zones rurales. L'organisation a continué de perpétrer des attaques terroristes asymétriques contre des installations gouvernementales et des positions tenues par les forces de sécurité. Elle a multiplié les attaques visant les civils, en particulier à Bagdad, où, à la fin de l'année, les attentats étaient devenus pratiquement quotidiens. Ainsi, le 2 janvier, 41 civils ont été tués et 71 blessés par trois attentats à la bombe. Un véhicule piégé a explosé le 17 novembre lors d'un mariage qui se tenait au domicile d'un commandant des forces de mobilisation populaire, à Fallouja (Province d'Anbar), faisant selon les informations communiquées 17 morts et 35 blessés. Le 24 novembre, un camion rempli d'explosifs a détoné dans une station essence au sud de Hilla (province de Babel),

faisant au moins 56 morts et 21 blessés parmi les civils. On a dénombré parmi les victimes des douzaines de pèlerins locaux et étrangers qui revenaient des commémorations de l'Arbaïn à Karbala.

C. Évolution de la situation aux niveaux régional et international

15. L'Iraq a continué de collaborer avec les pays de la région et l'ensemble de la communauté internationale afin d'obtenir un appui politique, militaire, humanitaire et financier. Il a également entamé un dialogue avec les pays voisins et les organisations internationales concernées au sujet de la coopération politique et économique. Le 1er janvier 2017, l'Iraq a remis la présidence de l'Union parlementaire des États membres de l'Organisation de la coopération islamique au Mali.

16. Plusieurs hauts responsables du Gouvernement et dirigeants politiques iraquiens se sont rendus dans des pays de la région afin d'y approfondir les relations bilatérales de l'Iraq, y compris commerciales, et d'obtenir un appui politique et militaire. Le Président du Parlement s'est rendu du 15 au 17 novembre en Jordanie, où il a rencontré le Roi Abdallah II et plusieurs responsables, afin d'évoquer les relations bilatérales et la stabilité dans la région. Le Premier Ministre de la Région du Kurdistan, Nechirvan Barzani, s'est rendu à Ankara le 23 novembre pour s'entretenir avec le Président turc, Recep Tayyip Erdoğan, et le Premier Ministre, Binali Yıldırım des relations entre la Turquie et la Région du Kurdistan et de l'opération de Mossoul. Le Président du Conseil de sécurité de la Région du Kurdistan, Masrour Barzani, s'est rendu à Washington du 5 au 9 décembre et a eu un échange avec le Vice-Président des États-Unis d'Amérique, Joseph Biden, et plusieurs autres responsables au sujet de la lutte contre l'EIIL. Le Président de l'Alliance nationale, Ammar al-Hakim, s'est rendu en Jordanie le 7 décembre, puis à Téhéran du 11 au 17 décembre pour participer à la Conférence internationale sur l'unité islamique. Lors de ces deux visites, il a évoqué l'Initiative de règlement national de l'Alliance nationale, l'évolution de la situation régionale et la lutte contre l'EIIL. Le 19 décembre, une délégation de hauts responsables politiques iraquiens, dont le Vice-Président, Oussama al-Noujaifi, le Vice-Premier Ministre, Saleh al-Moutlaq, et le Président du Parlement, Salim al-Joubouri, a rencontré le Roi Abdallah à Amman. Le Vice-Président, Iyad Allawi, s'est entretenu en privé avec le Roi le même jour. Les interlocuteurs ont souligné lors de ces deux réunions qu'il importait que l'Iraq reste unifié.

17. Plusieurs responsables étrangers se sont rendus en Iraq au cours de la période considérée. Le 14 novembre, le Ministre iraquien des affaires étrangères, Ibrahim al-Jaafari, a reçu le Ministre jordanien de l'énergie et des ressources minérales, Ibrahim Saif, afin d'examiner la question de la construction de gazoducs et d'oléoducs entre l'Iraq et le port jordanien d'Aqqaba. Le Secrétaire d'État au développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rory Stewart, s'est rendu du 1er au 3 décembre en Iraq, où il s'est entretenu avec le Président Masum à Bagdad, et avec le Président et le Premier Ministre de la Région du Kurdistan à Erbil. Le Secrétaire américain à la défense, Ashton Carter, s'est rendu à Erbil, le 4 décembre, puis à Bagdad et de nouveau à Erbil, le 11 décembre, pour avoir des échanges avec le Premier Ministre iraquien et le Président de la Région du Kurdistan au sujet de la lutte contre l'EIIL et des mesures de sécurité à mettre en place après la libération.

18. Les 18 et 19 décembre, les Ministres belge, néerlandais et luxembourgeois des affaires étrangères se sont rendus à Bagdad pour s'y entretenir avec le Premier Ministre et leur homologue iraquien, ainsi qu'à Erbil où ils ont rencontré le Premier Ministre de la Région du Kurdistan. Le Ministre canadien de la défense, Harjit Sajjan, a rencontré le Premier Ministre iraquien à Bagdad et le Premier Ministre de la Région du Kurdistan à Erbil les 20 et 21 décembre respectivement. Le 2 janvier, le Président français, François Hollande, accompagné du Ministre de la défense, Jean-Yves Le Drian, s'est rendu en Iraq où il a rencontré le Président, le Premier Ministre et le Président du Parlement iraquiens à Bagdad, ainsi que le Président de la région du Kurdistan à Erbil, avec lesquels il a échangé des vues au sujet de la lutte contre l'EIIL et des préparatifs de la période qui suivra la libération. Le 8 janvier, le Président du Comité international de la Croix-Rouge, Peter Maurer, s'est rendu en Iraq et a eu un échange au sujet de la protection des civils et des prisonniers en période de conflit armé avec le Premier Ministre iraquien et le grand ayatollah Ali al-Sistani. Du 8 au 10 janvier, les Ministres néerlandaises de la défense, Jeanine Hennis-Plasschaert, et du commerce extérieur et de la coopération au développement, Liliane Ploumen, se sont rendues en Iraq pour examiner les progrès dans la lutte contre l'EIIL et la situation humanitaire. Le 9 janvier, le Premier Ministre jordanien, Hani al-Mulki, et la délégation qui l'accompagnait se sont rendus à Bagdad, où ils ont eu des échanges avec le Premier Ministre iraquien sur des sujets très divers, notamment le commerce et la coopération dans la lutte contre le terrorisme.

19. L'Iraq et la Turquie ont continué de débattre de la présence de soldats turcs dans le nord de l'Iraq et des préoccupations exprimées par la Turquie au sujet de la présence de membres du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) près de Sinjar (province de Ninive), dans le cadre d'un dialogue bilatéral intense qui a eu pour point d'orgue la visite à Bagdad, le 7 janvier, et à Erbil, le 8, du Premier Ministre turc, Binali Yıldırım accompagné d'une délégation ministérielle. À l'issue de la visite, les deux pays ont publié une déclaration commune comportant neuf points, dans laquelle ils ont convenu de promouvoir la sécurité et la stabilité et de lutter ensemble contre le terrorisme tout en respectant la souveraineté de chacun. Les deux parties ont reconnu que le camp de Baachiqa était une installation iraquienne et, à cet égard, la Turquie a réaffirmé son attachement à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Iraq. Les deux pays ont en outre souligné qu'il importait de renforcer leur coopération dans les domaines du commerce, de la culture et du tourisme ainsi que pour ce qui était de gérer les eaux du Tigre et de l'Euphrate.

20. Au cours de la période considérée, la Turquie a poursuivi ses frappes aériennes contre le PKK dans la région du Kurdistan. Les 27 et 29 novembre, elle a attaqué des positions du PKK dans les provinces de Dahouk et d'Erbil. Le 6 janvier, elle a pris pour cible des positions du PKK dans la province d'Erbil. On ne connait pas précisément l'ampleur des dégâts matériels et infrastructurels causés par ces frappes, qui n'auraient pas fait de victime.

21. Les 27 et 28 décembre, le Comité ministériel conjoint Iraq-Koweït a tenu à Bagdad sa sixième réunion, dont l'objet était de renforcer la coopération entre les deux pays. Le premier Vice-Premier Ministre et Ministre koweitien des affaires étrangères, cheikh Sabah Al Khaled Al Hamad Al Sabah, et le Ministre iraquien des affaires étrangères, Ibrahim al-Jaafari, ont signé trois mémorandums d'accord dans les domaines de la sécurité, de l'industrie et du transport et adopté un programme de travail dans le domaine de la coopération culturelle. Lors des réunions de haut

niveau qui ont suivi avec le Président, le Premier Ministre et le Président du Parlement iraquiens, cheikh Sabah Al Khaled Al Hamad Al Sabah a réaffirmé que son pays appuyait sans réserve l'Iraq dans la lutte contre le terrorisme, saluant les avancées réalisées par les forces de sécurité iraquiennes.

22. D'importants membres et soutiens de la Coalition internationale contre l'EIIL se sont réunis le 10 novembre à Copenhague et le 17 novembre à Berlin dans le cadre de leur rencontres trimestrielles afin d'examiner la situation politique et humanitaire et les questions de stabilisation et de réfléchir à l'orientation stratégique à donner à la coalition. Ma Représentante spéciale adjointe chargée du développement et des affaires humanitaires s'est jointe à ces deux réunions et a fait un exposé sur les progrès enregistrés dans la stabilisation des zones récemment libérées et sur la situation humanitaire. Les participants ont félicité le Gouvernement iraquien pour son engagement à protéger les civils pendant l'opération pour la libération de Mossoul et salué les succès militaires remportés par l'Iraq contre l'EIIL.

III. Bilan des activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et de l'équipe de pays des Nations Unies

A. Activités politiques

23. Mon Représentant spécial a poursuivi ses échanges avec les représentants du Gouvernement, les parlementaires, les représentants des partis politiques, la société civile et les chefs religieux et communautaires afin de favoriser la tenue d'un dialogue politique sans exclusive et la réconciliation nationale. À chacune de ces réunions, il a rappelé que la réconciliation aux niveaux national et local était indispensable pour consolider les progrès militaires enregistrés contre l'EIIL et pour instaurer une paix durable. Il a engagé tous les responsables politiques, communautaires et tribaux à s'unir pour bâtir un avenir dans lequel tous les Iraquiens pourraient vivre ensemble dans l'égalité, la justice, la paix et la tolérance. Il a également souligné que pour restaurer la confiance entre les communautés, il importait de s'acquitter de l'obligation de protéger les droits de tous les Iraquiens, conformément au droit international, de rendre justice aux victimes de crimes et de veiller à ce que leurs auteurs répondent de leurs actes.

24. Mon Représentant spécial a poursuivi ses contacts avec les parties iraquiennes, y compris les dirigeants sunnites, au sujet de la réconciliation nationale, notamment de l'Initiative de règlement national proposée par l'Alliance nationale. Il a demandé à toutes les parties d'examiner cette initiative, de formuler leurs observations et d'élaborer une stratégie de réconciliation nationale. Il s'est également rendu en Jordanie et en Arabie saoudite et a saisi l'occasion offerte par les conférences internationales sur la sécurité tenues aux Émirats arabes unis et à Bahreïn pour s'enquérir du point de vue des acteurs régionaux et mobiliser un appui en faveur des nouveaux efforts de réconciliation nationale en Iraq, entre autres. Par ailleurs, la MANUI a entamé au niveau local une série de tables rondes sur la réconciliation nationale afin de recueillir les vues des responsables communautaires, des universitaires, des jeunes, des femmes et des intellectuels de tout le pays. Les trois premières tables rondes sur les six prévues ont eu lieu en novembre et en décembre

à Erbil, à Fallouja et à Karbala. Une initiative similaire portant plus particulièrement sur la réconciliation communautaire et sociale a été engagée par l'équipe de pays des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), et est coordonnée par l'équipe spéciale conjointe chargée de la réconciliation.

25. En préparation de l'après-EIIL, mon Représentant spécial a entamé une large concertation avec les parties prenantes de Ninive, notamment les femmes, et les représentants des minorités religieuses et ethniques de la société civile, au sujet de l'avenir politique de la province. Nombre d'entre eux ont souligné qu'il importait de renforcer les structures provinciales existantes et qu'il fallait garantir le retour volontaire, en toute sécurité et dans la dignité des déplacés dans leurs foyers comme préalable à la réconciliation. Les interlocuteurs à tous les niveaux ont souligné la nécessité de renforcer et, le cas échéant, de créer des mécanismes de promotion de la justice transitionnelle et d'établissement de la vérité, de répondre aux griefs exprimés et de prévoir des mesures d'indemnisation et un accompagnement psychosocial.

26. Dans le cadre de ses efforts visant à faciliter le dialogue entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan, mon Représentant spécial a continué de rencontrer régulièrement les représentants des deux Gouvernements et les responsables politiques concernés. Il a salué la coopération sans précédent entre Bagdad et Erbil dans la lutte contre l'EIIL et exhorté les deux parties à élargir cette coopération à toutes les questions politiques, économiques et administratives encore en suspens. Il s'est également engagé à offrir ses bons offices pour trouver une solution à la crise politique et constitutionnelle que traverse la Région du Kurdistan.

27. Mon Représentant spécial a continué de s'entretenir avec le Gouvernement iraquien et ses interlocuteurs turcs à Bagdad, ainsi que lors de ces déplacements à l'étranger, de la présence de soldats turcs dans le nord de l'Iraq et des préoccupations exprimées par la Turquie au sujet de Tell Afar et de Mossoul. Il a souligné la nécessité d'intensifier les efforts bilatéraux afin de trouver une solution mutuellement acceptable, respectant pleinement les principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et de non-ingérence dans les affaires intérieures de l'Iraq et prenant en compte les préoccupations sécuritaires des deux pays.

28. Dans le cadre des activités de sensibilisation menées par la MANUI, mon Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale s'est rendu du 8 au 10 janvier dans les provinces de Bassora et de Mouthanna, où il a rencontré des responsables provinciaux et plusieurs représentants de la société civile et des tribus. Les discussions ont porté sur la situation politique et économique et les conditions de sécurité dans les provinces et sur la manière dont ils envisageaient la question de la réconciliation nationale. Les interlocuteurs ont demandé à l'Organisation des Nations Unies de renforcer sa présence dans les provinces et d'y élargir ses programmes.

29. La MANUI a poursuivi ses efforts de promotion des droits des femmes en Iraq, à l'appui de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Le 23 septembre, elle a signé avec le Gouvernement un communiqué conjoint sur la prévention des violences sexuelles liées au conflit en Iraq et les mesures prises pour y faire face. Le 27 novembre, mon Représentant spécial adjoint

chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale a participé au lancement en Iraq de la campagne annuelle internationale « 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste ». Lors de la manifestation organisée à cette occasion à Bagdad, il a déclaré que la protection des femmes et des filles devrait être au cœur de toute démarche de consolidation de la paix et de recherche de la justice engagée après l'EIIL et lancé un appel pour que les femmes participent pleinement à la réconciliation aux niveaux national et local. Il a également souligné qu'il importait de poursuivre la mobilisation pour changer les normes sociales négatives, mettre fin aux pratiques néfastes et promouvoir le respect des droits des femmes et des filles, notamment par un dialogue avec les chefs religieux et communautaires.

30. Dans le cadre de ses activités de promotion de la cohésion, de la coexistence pacifique et de la réconciliation nationale, la MANUI a célébré la Journée internationale de la tolérance le 2 décembre en organisant une manifestation à laquelle ont participé diverses parties prenantes, notamment des chefs religieux et culturels, des diplomates ainsi que des représentants de la société civile et des groupes de jeunes. Dans son discours, mon Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale a souligné que seule la promotion de la diversité et des valeurs de tolérance, d'unité et de compassion permettrait de guérir les blessures infligées par l'EIIL et les conflits passés.

31. En tant que coprésidents de l'Équipe spéciale pour la question du sort des enfants en temps de conflit armé, la MANUI et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont continué d'encourager le Gouvernement à mettre en place un comité interministériel sur les violations graves des droits de l'enfant afin de faciliter un dialogue direct entre les organismes des Nations Unies, les représentants du Gouvernement et d'autres parties en vue de lutter contre ces violations, d'envisager des plans d'action et d'examiner les conclusions du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé.

B. Assistance électorale

32. Avec l'appui de la MANUI, la Haute Commission électorale indépendante a poursuivi ses préparatifs techniques en vue des élections aux conseils provinciaux, dont la date faisait l'objet de discussions. Elle a décidé de reporter la clôture de l'inscription biométrique sur les listes électorales au 28 février 2017, afin de permettre à un plus grand nombre d'Iraquiens de se rendre dans les centres d'inscription. Au 29 décembre, 212 partis politiques avaient présenté une demande d'inscription, conformément à la loi sur les partis politiques d'août 2015, et les données biométriques de plus de 9 041 000 électeurs avaient été mises à jour dans la base de données électorale. Le processus d'inscription des électeurs déplacés s'est poursuivi et, à la même date, 241 000 personnes étaient enregistrées. La Haute Commission a également commencé l'inscription biométrique sur les listes électorales des forces de sécurité présentes dans la Région du Kurdistan.

33. La réforme du cadre juridique et institutionnel des élections est restée à l'ordre du jour du Parlement. Mon Représentant spécial s'est entretenu à ce sujet avec la Haute Commission électorale indépendante, la Commission juridique du Conseil des représentants ainsi qu'avec des responsables gouvernementaux et d'autres dirigeants politiques. Il a demandé instamment que cette réforme soit mise en œuvre rapidement afin que la Haute Commission dispose de suffisamment de temps pour

préparer les élections. Il a également souligné qu'il fallait lui allouer rapidement un budget suffisant. La MANUI a rencontré à plusieurs reprises le cabinet du Président, du Premier Ministre et du Président du Parlement, qui prépare actuellement un projet d'amendement à la loi relative aux élections au Conseil des représentants. Si les décisions en la matière restent une prérogative de l'Iraq, la MANUI continue d'apporter ses conseils techniques spécialisés.

C. Faits nouveaux et activités se rapportant aux droits de l'homme

34. Le conflit armé, le terrorisme et les actes de violence continuent de faire un nombre effroyable de morts et de blessés parmi la population civile. Entre le 10 novembre et le 21 décembre, au moins 710 personnes (hommes, femmes et enfants) ont été tuées et 1 449 blessées, ce qui porte le nombre total de victimes civiles en Iraq depuis le début du conflit armé en janvier 2014 à au moins 76 893 (26 646 morts et 50 274 blessés).

35. À mesure que de plus en plus de civils sont libérés du joug de l'EIIL, l'ampleur des violations des droits de l'homme commises apparaît au grand jour. La MANUI a reçu d'innombrables informations faisant état de violations graves et systématiques du droit international humanitaire et de violations flagrantes des droits de l'homme perpétrées par l'EIIL. Le groupe a continué de se servir des civils, des infrastructures civiles et des domiciles privés comme de boucliers. Au mépris du droit international, il a organisé des attentats terroristes ciblant directement des civils : il a notamment bombardé des lieux fréquentés par la population et fait tuer, par des tireurs embusqués, des personnes qui tentaient de fuir les zones qu'il contrôlait.

36. L'EIIL a systématiquement procédé à des déplacements forcés de civils alors qu'il se retirait de certaines zones face à l'arrivée des forces de sécurité iraquiennes engagées dans l'opération de Mossoul. Le groupe a continué de chasser de chez eux les habitants de certains sous-districts situés à la périphérie ou à l'intérieur de Mossoul. Par exemple, le 9 novembre, il aurait transféré de force dans l'ouest de Mossoul 42 familles qui vivaient dans le quartier de Faïsaliya, situé dans l'est de de la ville. Le 25 novembre, il aurait ordonné à des habitants de Tayaran et de Jossaq, quartiers du sud de Mossoul, de quitter leurs foyers dans un délai de 24 heures. Le 2 décembre, il a déplacé de force dans l'ouest de la ville des habitants du quartier est de Barid. Des témoins ont indiqué à la MANUI que bon nombre de ces civils avaient été contraints d'accompagner des convois dans lesquels l'EIIL transportait des combattants et des armes ou étaient détenus dans des endroits stratégiques qui servaient de base aux combattants du groupe.

37. La situation demeure très préoccupante à Mossoul. Le 3 décembre, l'EIIL s'est introduit de force chez des civils des quartiers est de Kafaat et Akha, pendant que des combattants du groupe se postaient sur les toits des maisons pour tirer des obus de mortier sur les positions des forces de sécurité iraquiennes. Les civils ont été contraints de rester chez eux. Un obus de mortier dont on ne connaît pas la provenance aurait touché une maison du quartier de Kafaat et blessé deux enfants. L'EIIL a également menacé des civils en leur faisant savoir qu'ils serviraient de boucliers humains s'ils désobéissaient à ses ordres. Par exemple, les 12 et 13 novembre, il aurait ordonné aux habitants des quartiers est de Mouharibin et Tahrir de quitter leur domicile pour s'installer dans le centre-ville, leur signalant

qu’en cas de désobéissance, les femmes et filles de leur famille serviraient de boucliers humains.

38. L’EIIL a procédé à des enlèvements collectifs de civils, dont d’anciens soldats des forces de sécurité iraquiennes et des membres de leur famille, des personnes dont les proches avaient rejoint les forces progouvernementales et d’autres qui étaient soupçonnées de ne pas souscrire à l’idéologie du groupe. Le 16 novembre, il aurait ainsi enlevé 16 civils dans le quartier de Qadissiya el-Oula, dans l’est de Mossoul. Les personnes enlevées auraient été accusées de collaborer avec les forces de sécurité iraquiennes. Le 27 novembre, l’EIIL a enlevé 23 commerçants du quartier de la Bourse, pour avoir supposément augmenté le prix des denrées alimentaires.

39. Des dizaines de civils ont été tués par l’EIIL. Dans la soirée du 9 novembre, le groupe a tué par balles 20 civils à la base militaire de Ghabat, puis exhibé les corps à différents carrefours de la ville après leur avoir accroché des pancartes à la poitrine indiquant entre autres que les victimes s’étaient servi de téléphones mobiles pour contacter les forces de sécurité iraquiennes. Le 11 novembre, dans le quartier de Bakr, dans l’est de Mossoul, l’EIIL aurait tué 12 civils qui avaient refusé que le groupe installe et lance des roquettes depuis le toit de leur maison. Le 25 novembre, dans le parc de Mouhandissin, situé dans le nord de Mossoul, il a tué 27 civils soupçonnés d’avoir collaboré avec les forces de sécurité iraquiennes. Le 29 novembre, il aurait tué par balles 13 civils dans le centre de Tell Afar, pour avoir prétendument coopéré avec les forces gouvernementales, puis aurait défilé dans la ville en exhibant les victimes et en affirmant aux habitants que ceux qui collaboraient avec les forces de sécurité iraquiennes connaîtraient le même sort.

40. L’EIIL a continué de recruter et d’utiliser des enfants. Selon des informations communiquées par des familles de Mossoul à la MANUI, le groupe exige que les enfants de sexe masculin âgés de 10 ans et plus rejoignent ses combattants. Il aurait aussi chargé des enfants de procéder à des exécutions. Le 9 novembre, l’organe de presse de l’EIIL, « Wilayat Al-Jazira », a affiché sur les réseaux sociaux une vidéo alarmante dans laquelle on voit quatre enfants âgés d’une dizaine ou d’une douzaine d’années tuer par balles quatre civils accusés d’espionnage pour le compte des forces de sécurité iraquiennes et des peshmergas.

41. D’après des sources locales, 1 882 femmes et enfants yézidis seraient encore réduits en esclavage par l’EIIL. Celui-ci aurait amené un nombre indéterminé de femmes yézidies à Tell Afar, en novembre, les aurait détenues dans une école et en aurait vendu certaines à ses combattants. La MANUI continue de recevoir des informations selon lesquelles des femmes et des enfants yézidis seraient transférés à divers endroits en Iraq ainsi qu’à Raqqa (République arabe syrienne).

42. À mesure que des territoires sont repris à l’EIIL, des charniers continuent d’être mis au jour. Le 10 novembre, la police fédérale iraquienne en a découvert un dans l’enceinte de l’école d’agriculture du sous-district de Hammam el-Alil (province de Ninive), qui comprendrait selon les estimations au moins 400 cadavres, dont certains de femmes et d’enfants.

43. La Mission a également reçu quelques informations faisant état de violations commises par les forces gouvernementales et progouvernementales et porté ces affaires à l’attention du Gouvernement iraquien pour que des enquêtes soient ouvertes. La MANUI a réaffirmé que le Gouvernement devait faire tout son possible

pour empêcher que de tels faits se produisent, ouvrir des enquêtes et demander des comptes aux auteurs de ces actes. La MANUI a également appris que des civils auraient été tués et blessés lors d'opérations dirigées par le Gouvernement et de frappes aériennes menées par les forces aériennes de l'Iraq et de la Coalition internationale contre l'EIIL. Le 7 décembre, des frappes aériennes ont ainsi touché Qaëm, contrôlée par l'EIIL, dans l'ouest de la province d'Anbar, tuant et blessant des dizaines de civils. Toutefois, en raison du manque d'accès et faute de sources fiables de première main, la MANUI n'a pas été en mesure de déterminer le nombre exact de victimes.

44. À la suite de la création, le 6 juin 2016, d'un comité chargé d'enquêter sur les violations et les exactions commises contre des civils au cours de l'opération militaire menée à Fallouja, en particulier la disparition présumée de 643 hommes et adolescents de Saqlaouïya (province d'Anbar), la MANUI a continué d'exhorter le Gouvernement à rendre publiques toutes les conclusions du comité ainsi que les mesures prises pour déterminer où se trouvaient les personnes disparues et établir si elles étaient encore en vie, ainsi que pour amener les auteurs de ces faits à répondre de leurs actes. Malgré ces demandes, le Gouvernement n'a pas encore publié d'information sur les travaux de ce comité d'enquête ou ses conclusions.

45. L'Équipe spéciale pour la question du sort des enfants en temps de conflit armé, coprésidée par la MANUI et l'UNICEF, a reçu des informations faisant état de 52 cas de violences faites à des enfants entre le 10 novembre et le 27 décembre, qui concerneraient 803 enfants. La plupart des faits signalés auraient eu lieu au cours d'opérations militaires menées dans les provinces de Ninive, de Salaheddin et de Kirkouk. Seules 36 allégations concernant 62 enfants avaient pu être vérifiées à la date d'établissement du présent rapport. Les meurtres et les atteintes à l'intégrité physique demeurent les violations les plus fréquemment signalées : il a ainsi été établi que 24 enfants avaient été tués et 38 mutilés. Des informations selon lesquelles neuf autres enfants auraient été tués et 28 mutilés restent à vérifier. L'Équipe spéciale a également reçu des informations selon lesquelles deux attentats auraient été perpétrés contre des écoles et quatre contre des hôpitaux pendant la période considérée; par ailleurs, quatre écoles et un hôpital auraient été utilisés par des militaires. Quatre cas de recrutement et d'utilisation d'enfants ont été signalés mais n'ont pas pu être vérifiés.

46. La MANUI continue de plaider avec vigueur auprès du Gouvernement iraquien pour que la protection des civils contre les effets des conflits armés constitue une priorité lors de la planification des opérations militaires. À plusieurs occasions, le Premier Ministre iraquien a publiquement réaffirmé que son gouvernement était résolu à protéger les civils et à garantir la justice et l'application du principe de responsabilité pour toute violation des droits de l'homme ou atteinte à ces droits commise dans le cadre du conflit.

47. Dans ce contexte, le Gouvernement iraquien a annoncé que les contrôles de sécurité des civils fuyant les zones conquises par l'EIIL ne seraient menés que par des autorités légalement habilitées à cette fin, à des endroits clairement désignés et en toute transparence. L'ONU continue de superviser et d'observer les procédures de contrôle en visitant les lieux où elles sont effectuées, en dialoguant avec les autorités afin de porter à leur attention les problèmes relevés au cours de ces visites et en rencontrant des Iraquiens qui ont été soumis à ces contrôles pour prendre connaissance de leur expérience.

48. Les autorités iraquiennes auraient continué d'exécuter les condamnations à mort. Le 24 novembre, huit détenus condamnés pour des infractions liées au terrorisme auraient été exécutés dans la prison de Nassiriya (province de Dhi Qar). Ces exécutions n'ont pas été confirmées publiquement par les autorités iraquiennes, ce qui laisse craindre un manque de transparence quant au fait que l'administration de la justice répond aux normes internationales. L'Organisation des Nations Unies a demandé à maintes reprises au Gouvernement iraquien d'imposer un moratoire sur toutes les condamnations à mort et exécutions.

49. Le 26 décembre, une journaliste iraquienne, Afrah Shawqi, a été enlevée à son domicile par des hommes armés non identifiés. Le lendemain, le Premier Ministre a demandé qu'une enquête soit ouverte et que les assaillants soient traduits en justice. Mme Shawqi a été libérée le 3 janvier.

D. Aide humanitaire, stabilisation et développement

50. Au 27 décembre, plus de 115 000 personnes, dont près de la moitié avaient moins de 18 ans, avaient fui les combats depuis le début de l'opération militaire de Mossoul, le 17 octobre, la très grande majorité allant chercher refuge dans les plus de 20 sites d'accueil et camps d'urgence administrés par le Gouvernement iraquien, l'Organisation des Nations Unies et leurs partenaires. On estime que près de 1,2 million de civils sont restés à Mossoul et se trouvent en très grand danger, en particulier pour les 400 000 à 500 000 habitants des quartiers les plus densément peuplés de la ville, où les combats les plus difficiles et les plus intenses se poursuivront probablement. Les risques de blessures et de décès sont plus élevés dans le cas des enfants, qui souffrent particulièrement de la privation des droits fondamentaux tels que les soins de santé et l'éducation.

51. Le nombre de civils gravement blessés augmente rapidement. En moyenne, 700 personnes par semaine, dont près de 40 % de civils, ont été orientées vers les hôpitaux d'Erbil à la suite de blessures. Le type de blessures observées, notamment chez de jeunes enfants et des femmes touchés par balles au visage, à la poitrine et à la nuque, indique clairement que les civils sont directement pris pour cibles. Bien que toutes les forces gouvernementales participant à l'opération militaire de Mossoul aient continué d'accorder une attention prioritaire à la protection des civils, l'EIIL a délibérément pris ces derniers pour cible et en a fait des boucliers humains. Avec l'intensification des combats, les partenaires humanitaires se préparent à l'éventualité d'un siège prolongé, d'une hausse considérable du nombre de victimes et à l'aggravation de la faim et des privations généralisées.

52. Le conflit et l'insécurité ont continué de provoquer le déplacement de personnes dans d'autres régions de l'Iraq, dont la province de Kirkouk. Entre le 9 novembre et le 27 décembre, près de 17 000 personnes, des enfants pour la moitié, ont fui le district de Haouija. Le nombre d'expulsions forcées a considérablement diminué au cours de la période considérée, bien que les confiscations de documents d'identité se soient poursuivies, restreignant la liberté de circulation et l'accès aux services de la population.

53. Malgré les conditions opérationnelles adverses, l'ONU et ses partenaires ont continué à travailler sans relâche pour aider le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan à faire face à la crise humanitaire. Tous les mois, les organismes humanitaires ont apporté une aide à plus de 2 millions de

civils vulnérables à travers l'Iraq, y compris des personnes déplacées, des familles rentrant chez elles et des personnes vivant dans des communautés d'accueil. Les partenaires ont réduit leur délai d'intervention et fourni quasi quotidiennement une aide d'urgence vitale à proximité de la ligne de front.

54. Depuis le début des opérations militaires de Mossoul, les partenaires fournissent des colis d'urgence contenant de la nourriture, de l'eau, des comprimés de purification, des biscuits à haute teneur énergétique et des produits d'hygiène de base à 356 000 personnes dans les 48 heures suivant leur déplacement ou, pour ceux restés sur place, dès qu'il est possible d'accéder aux zones concernées. Au 27 décembre, plus de 83 000 personnes vivaient dans des camps et des sites d'accueil d'urgence à proximité de Mossoul, avec l'appui de partenaires humanitaires. Des écoles sous tente ont été ouvertes et ont accueilli plus de 9 000 enfants d'âge scolaire récemment déplacés, et des services de protection ont été fournis à 128 000 personnes déplacées, y compris un soutien psychosocial à 14 000 enfants.

55. Le Service de la lutte antimines de l'ONU et ses partenaires ont continué à réduire les risques liés aux engins explosifs en inspectant et déminant certaines zones et en menant des activités de sensibilisation. Entre le 27 octobre et le 27 décembre, le Service a participé à 50 missions d'évaluation interinstitutions et missions dirigées par des organisations non gouvernementales à Chirqat (province de Salaheddine), ainsi qu'à Qayyara et Choura (province de Ninive) afin de déterminer où installer des camps de déplacés et de faciliter les distributions d'aide.

56. En dépit de généreux dons, les interventions humanitaires sont encore largement sous-financées. L'appel éclair lancé en juillet en prévision des opérations militaires de Mossoul a permis de réunir 235 millions de dollars, soit 83 % des 284 millions de dollars demandés. Le Plan d'aide humanitaire de 2016 a permis de mobiliser 676 millions de dollars, soit 80 % des 861 millions de dollars requis, pour venir en aide à 7,3 millions d'Iraquiens vulnérables. Conscients de l'ampleur de l'assistance humanitaire qu'il est nécessaire de continuer à apporter, les partenaires ont élaboré un Plan d'aide humanitaire pour 2017 qui vise à venir en aide à 5,8 millions d'Iraquiens sur les quelque 11 millions qui auront besoin d'une aide sous une forme ou une autre au cours de l'année à venir.

57. Il est encourageant de constater qu'un nombre important de personnes ont continué de rentrer dans les zones nouvellement libérées. Plus de 1,2 million de personnes ont regagné leurs foyers au cours des 18 derniers mois, dont environ 500 000 à Ramadi, Fallouja et Karma (province d'Anbar). Au total, 574 000 personnes sont rentrées dans la province d'Anbar, 366 000 dans la province de Salaheddin, 193 000 dans la province de Diyala et 181 000 dans la province de Ninive.

58. L'appui à la stabilisation immédiate des villes libérées du joug de l'EIIL est allé en s'accroissant au cours de la période considérée. Le mécanisme de financement du PNUD pour la stabilisation immédiate est actuellement opérationnel dans 18 districts et villes libérés et a élargi ses opérations à Haditha, Hit et Routba (province d'Anbar), à Chirqat (province de Salaheddine) ainsi que dans des zones situées à l'extérieur de la ville de Mossoul (province de Ninive). Plus de 320 projets sont en cours dans les provinces d'Anbar, de Ninive, de Salaheddine et de Diyala en vue de remettre en état l'infrastructure de base, de remettre les gens au travail, d'aider les commerces à rouvrir, de renforcer les capacités du Gouvernement et de

favoriser la réconciliation au niveau local. Les premiers projets menés dans le cadre du volet de stabilisation renforcée du mécanisme de financement devraient commencer au début de l'année 2017. Ils visent à remettre en état des institutions publiques de taille moyenne qui emploient un grand nombre de personnes dans des villes récemment libérées et à stabiliser les couloirs agricoles et électriques ainsi que les transports entre les districts libérés. En prévision de la libération de Mossoul, le mécanisme de financement procède actuellement à la mise en place préalable de matériel d'une valeur de 40 millions de dollars, y compris des fournitures électriques, du matériel de traitement de l'eau et du matériel sanitaire, ainsi qu'au recrutement d'équipes de planificateurs, d'ingénieurs et de techniciens en vue de leur déploiement dans chacun des huit sous-districts de la ville, dès que ceux-ci auront été libérés. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et l'UNICEF travaillent également dans les zones récemment libérées, où ils rétablissent les systèmes agricoles, aident les familles démunies à réparer les habitations endommagées et apportent un appui dans le domaine de l'éducation. Un certain nombre d'acteurs humanitaires, dont le Programme alimentaire mondial et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, aident les familles qui retournent dans leurs foyers. Le Service de la lutte antimines a contribué à faire en sorte que des messages de sensibilisation aux risques d'explosion soient diffusés dans les écoles et camps de personnes déplacées auprès de 10 000 personnes qui allaient rentrer chez elles dans la province d'Anbar.

59. Sous la direction du Cabinet du Premier Ministre, le PNUD s'est employé à renforcer les moyens dont dispose la Commission fédérale pour l'intégrité pour enquêter sur les affaires de corruption les plus importantes, conformément à l'accord signé avec le Gouvernement fédéral en août 2016. Ces efforts s'inscrivent dans le programme global du Gouvernement visant à lutter contre la corruption et à renforcer son programme de réforme. Des enquêtes approfondies sont en cours sur cinq affaires de corruption dans le cadre desquelles des biens nationaux d'une valeur de plusieurs centaines de millions de dollars ont été détournés. D'autres enquêtes seront ouvertes en 2017. En outre, une étude a été réalisée pour évaluer l'efficacité des bureaux de l'inspection générale en matière de prévention de la corruption.

60. Des consultations sont en cours avec le Gouvernement en vue de réviser le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement dès que l'EIIL aura été chassé du pays. Des groupes de travail sur la prévention de l'extrémisme violent, la promotion de la protection sociale, la lutte contre la violence au niveau communautaire et le rétablissement des services d'éducation et de santé vont accélérer leurs travaux au premier trimestre 2017, afin de finaliser un nouveau cadre en milieu d'année.

E. Sécurité et questions opérationnelles

61. Les organismes des Nations Unies présents en Iraq continuent d'intervenir dans des conditions très dangereuses et volatiles et de mettre en œuvre des programmes et des activités en donnant la priorité aux plus importants. Les demandes d'aide humanitaire et de stabilisation immédiate continuent d'augmenter à mesure que des territoires sont repris à l'EIIL. Ce dernier continue de recourir à des attaques asymétriques contre les forces de sécurité et des cibles civiles partout

en Iraq et les programmes et le personnel des Nations Unies restent très vulnérables aux effets indirects du conflit. Une cellule d'appui à la sécurité a été mise en service à Erbil pour apporter un soutien aux activités humanitaires liées aux opérations de Mossoul. Du 10 novembre au 23 décembre, 134 missions ont été menées, dont six présentaient des risques très élevés et 70 des risques résiduels importants. Le système de gestion de la sécurité des Nations Unies poursuit sa collaboration étroite avec les services de sécurité concernés afin de veiller à ce que des mesures adéquates soient prises pendant toutes les missions.

62. La construction d'un nouveau complexe intégré à Bagdad se poursuit. Plus d'une centaine de logements sont en chantier et devraient être prêts d'ici à juin 2017. En outre, 100 unités d'hébergement supplémentaires et 250 espaces de bureau sont au stade de la planification. Des efforts similaires sont entrepris à Erbil pour faire face à l'intensification actuelle de l'aide humanitaire et aux besoins à venir.

IV. Observations

63. L'instauration d'une paix et d'une stabilité durables en Iraq ne sera possible que grâce à un dialogue véritable conduit dans un esprit de coopération, de compromis et de respect mutuel. Comme je l'ai déjà dit par ailleurs, seule une solution politique sans exclusive peut garantir la paix et la sécurité de manière durable et viable.

64. Ainsi, je prends note avec satisfaction de l'Initiative de règlement national de l'Alliance nationale, dont l'objectif déclaré est de faire de l'Iraq un lieu de rassemblement pour tous les peuples et toutes les communautés du pays. Cette initiative a déclenché un vaste débat sur la question du règlement national dans la société et la classe politique iraquiennes. Nombre de groupes, notamment les principales communautés iraquiennes, la société civile et les minorités, élaborent actuellement des exposés de principes et des initiatives similaires. Mon Représentant spécial a engagé un large processus de consultations sur la question afin de mobiliser un appui, en Iraq et dans la région, en faveur de la réconciliation nationale.

65. La paix, la stabilité et la prospérité pour tous les Iraquiens ne pourront être atteintes qu'en respectant les principes d'égalité des droits, des chances et des responsabilités et d'égalité de tous devant la justice. J'encourage les dirigeants de tous les groupes et communautés à faire preuve d'un esprit de partenariat et d'équité ainsi que de bonne volonté, et à s'engager dans une démarche de concessions mutuelles. Je les invite à présenter leurs stratégies de réconciliation nationale et leurs vues à ce sujet et à collaborer avec mon Représentant spécial vers la réalisation de cet objectif. Par ailleurs, j'engage les pays de la région à appuyer le règlement national et je me félicite de ce que certains le font déjà.

66. À mesure que progresse l'opération de libération de Mossoul, il devient de plus en plus urgent de mettre en place un dispositif adéquat permettant d'assurer la gouvernance et la sécurité de Ninive; il s'agit d'une condition *sine qua non* à l'instauration de relations pacifiques entre toutes les communautés de la province et au retour volontaire et en toute sécurité des personnes déplacées dans leurs foyers. Je prends note du fait que le Premier Ministre a encouragé les autorités de Ninive à se réinstaller dans la province et à y reprendre leurs activités, dans la mesure du

possible, et s'est engagé à mobiliser et à fournir tout l'appui nécessaire du Gouvernement fédéral, et je salue cette initiative.

67. Je me félicite du degré de coordination et de coopération entre les forces de sécurité iraquiennes et les peshmergas et je salue les efforts déployés à cet égard par le Premier Ministre iraquien et le Président de la Région du Kurdistan. Cette démarche ne peut que consolider la collaboration entre Bagdad et Erbil sur un ensemble d'autres questions de politique et de gouvernance, collaboration qui sera essentielle lors de l'après-EIIL. Il est dans l'intérêt de toutes les communautés iraquiennes d'adopter une vision commune à long terme et de trouver des solutions durables aux questions en suspens. J'engage les deux dirigeants à initier un dialogue concerté sur les questions non réglées, notamment celles liées aux exportations de pétrole et au partage des recettes, aux frontières intérieures contestées et au retour chez eux des déplacés, dans le respect des principes humanitaires et des droits de l'homme.

68. Je m'inquiète de voir que l'impasse politique dans laquelle se trouve la Région du Kurdistan n'a toujours pas été réglée, malgré l'intensification des efforts déployés par les dirigeants politiques de la Région. Je salue l'initiative lancée par le Président Barzani le 20 novembre et j'invite à nouveau les responsables de la Région à instaurer un dialogue pour sortir au plus vite de cette situation et normaliser le fonctionnement du Parlement et du Gouvernement, afin de régler la question de la présidence.

69. Je me réjouis de ce que les Gouvernements iraquien et turc dialoguent de manière de plus en plus productive pour trouver, en ce qui concerne la présence des troupes turques dans le nord de l'Iraq, une solution mutuellement acceptable qui respecte pleinement les principes de souveraineté et d'intégrité territoriale de l'Iraq et de non-ingérence dans ses affaires intérieures, qui tienne compte des préoccupations des deux pays en matière de sécurité et qui garantisse que toutes les activités menées en Iraq le soient en coordination avec le Gouvernement iraquien et avec le plein assentiment de ce dernier.

70. Si les opérations militaires contre l'EIIL sont en bonne voie, les citoyens iraquiens continuent de revendiquer de meilleurs services, un traitement juste et équitable et un dispositif de gouvernance transparent ne laissant aucune place à la corruption, au clientélisme et au népotisme. Des mesures encourageantes ont été prises à cet égard, mais le Gouvernement doit faire avancer davantage son programme de réforme. J'encourage vivement les groupes politiques, la société civile et les autres parties prenantes à coopérer avec le Premier Ministre afin d'accélérer ce processus.

71. Je souligne également qu'il importe que les femmes participent à la prise de décisions dans tous les domaines, de la stabilisation et la reconstruction aux plans de transition et à la réconciliation nationale. J'engage le Gouvernement iraquien à s'acquitter pleinement des engagements pris dans le communiqué conjoint sur la prévention et la répression des violences sexuelles liées aux conflits dans le pays.

72. J'accueille avec satisfaction les avancées qui ont été faites dans le programme législatif, en particulier l'adoption, dans les délais voulus, de la loi sur le budget fédéral de 2017. Je prends note de l'adoption de la loi portant création de la Commission de la mobilisation populaire, qui établit un cadre juridique pour les forces de mobilisation populaire. Je prie instamment les formations politiques de

s'entendre sur les modalités d'application de cette loi en tenant compte des préoccupations formulées par toutes les parties. Je demande au Gouvernement et au Conseil des représentants de redoubler d'efforts pour faire adopter les autres projets de loi, notamment ceux sur la justice et le principe de responsabilité et sur les droits des communautés.

73. Je saisis également cette occasion pour engager les responsables iraquiens à mettre en place, dans les délais voulus, un cadre juridique et institutionnel adapté en vue des élections aux conseils provinciaux afin de faciliter les préparatifs menés par la Haute Commission électorale indépendante. À cet égard, il faut à tout prix respecter le principe de non-exclusivité et encourager la participation active des femmes à la vie politique. L'Organisation des Nations Unies se tient prête à apporter l'assistance technique nécessaire à cette fin.

74. Je félicite le Gouvernement d'avoir pris des mesures pour faire de la protection des civils un aspect prioritaire de la planification militaire et de la conduite des opérations contre l'EIIL. Je lui demande de nouveau, ainsi qu'à toutes les autres parties prenantes, de rester vigilant et de faire tout son possible pour protéger les droits des civils au cours des opérations. Je prie instamment le Gouvernement d'enquêter sur toute violation présumée du droit humanitaire et des droits de l'homme et des normes y relatives, de traduire les responsables en justice et de faire preuve dans ces domaines de toute la transparence voulue pour que tout un chacun sache qu'aucune violation ne restera impunie. J'engage vivement toutes les forces mobilisées pour la campagne de Mossoul à observer les principes du droit international des droits de l'homme en ce qui concerne les détenus soupçonnés d'avoir commis un acte terroriste et de soutenir l'EIIL, afin de créer des conditions propices à la réconciliation sociale après la chute du groupe. Il est également indispensable que la communauté internationale soutienne le Gouvernement dans ses efforts visant à faire en sorte que toute personne ayant commis un crime soit tenue responsable de ses actes. Tout manquement à cet égard ne ferait qu'accentuer les tensions et entraver la réconciliation nationale et communautaire à long terme.

75. Je suis préoccupé par les lourdes conséquences du conflit armé pour les civils et par les effets délétères qu'ont les violences sur un ensemble de droits fondamentaux. Les femmes et les enfants, les personnes handicapées, les membres des différentes communautés ethniques et religieuses et les personnes âgées continuent d'être gravement touchés par le conflit armé, le terrorisme et la violence. Les femmes, en particulier celles qui appartiennent à des communautés ethniques ou religieuses, restent l'une des cibles de l'EIIL. Selon des sources crédibles, le groupe se livrerait de manière organisée et systématique à des violations flagrantes des droits de l'homme et du droit international humanitaire en se servant de civils comme boucliers pour protéger ses combattants ou des lieux stratégiques contre les attaques des forces du Gouvernement et faire en sorte que les opérations militaires fassent un maximum de victimes civiles. Je condamne avec la plus grande fermeté la lâcheté des actes de l'EIIL.

76. L'Iraq rencontre toujours des difficultés en matière d'accès à la justice, de droit à une procédure régulière et à un procès équitable, d'accès aux services de base et de protection des droits des femmes, des enfants, des personnes handicapées, des communautés ethniques et religieuses, des journalistes et des membres d'autres professions. J'insiste sur le fait qu'il est essentiel de résoudre les problèmes liés aux droits de l'homme et à l'état de droit, qui font le lit des cycles de violence que le

pays connaît actuellement. Il faudra absolument chercher à rétablir la confiance, au sein des communautés et entre elles, en s'attachant à régler les problèmes communs relatifs aux droits de l'homme, tels que l'accès à la justice et aux services de base, et en mettant en place des mécanismes de justice formelle ou informelle pour que les victimes de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits reçoivent des soins et une protection et que les responsables répondent de leurs actes devant la justice. Il faudra également apporter une aide aux communautés ravagées par la violence, notamment faire en sorte que tous les déplacés puissent retourner chez eux dans la dignité et en toute sécurité, conformément aux normes humanitaires applicables, et élaborer des programmes d'appui à la reconstruction et au relèvement.

77. Je remercie les donateurs pour leur contribution aux opérations humanitaires, mais je note avec inquiétude que celles-ci sont toujours largement sous-financées. Le Plan d'aide humanitaire pour l'Iraq fait partie des priorités de l'Organisation; chaque fois que des fonds manquent, les organismes des Nations Unies et leurs partenaires se voient contraints de réduire la portée de programmes d'importance vitale, voire d'y mettre un terme. Nombre de structures essentielles, dont environ 400 centres de santé situés sur la ligne de front, ont dû fermer en 2016 du fait de l'insuffisance du financement. L'aide humanitaire est indispensable à la survie de millions de civils iraquiens, en particulier de ceux qui sont encore piégés à Mossoul, dont le nombre est estimé à 1 million; c'est pourquoi j'exhorte les États Membres à faire preuve d'encore plus de générosité et à financer les programmes humanitaires dans l'ensemble du pays.

78. Je me réjouis de voir les efforts que fait le Gouvernement, appuyé par l'Organisation et ses États Membres, pour faciliter le retour chez eux de plus d'un million d'Iraquiens dans les zones récemment libérées. Je suis conscient du fait que l'Iraq pourrait bien compter 4 millions de déplacés d'ici à la fin du conflit, et que la réconciliation sociale ne pourra avoir lieu qu'une fois les communautés reconstruites. C'est pourquoi il faut que les familles qui le souhaitent puissent retourner chez elles en toute sécurité et dans la dignité, et c'est pourquoi il importe de dépasser la phase de stabilisation immédiate pour s'employer à restaurer pleinement les services, redynamiser l'économie et adopter des réformes structurelles qui permettront à l'Iraq d'avancer sur le chemin de la paix, de la stabilité, de la prospérité et du développement durable.

79. Je tiens à témoigner ma sincère reconnaissance à mon Représentant spécial pour l'Iraq, Ján Kubiš, à mes deux Représentants spéciaux adjoints et à tout le personnel de l'ONU recruté sur les plans national et international, pour l'énergie qu'ils consacrent à l'accomplissement du mandat de l'Organisation en Iraq malgré la difficulté des circonstances.